

BOURSES DE L'ACADÉMIE POUR LA RELEVÉ

L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision est une association regroupant des professionnels des industries de l'image dont la mission est de reconnaître et promouvoir la créativité des artistes et des artisans de la télévision, du cinéma et des médias numériques de langue française auprès du public et de l'industrie d'ici et d'ailleurs. Elle organise deux remises de prix d'excellence : les prix Gémeaux, les prix Écrans canadiens, ainsi que des activités favorisant le réseautage, la formation et la relève.

Pour remplir cette mission, l'Académie a créé les **Bourses de l'Académie pour la relève** afin de favoriser l'intégration de talents prometteurs dans les milieux professionnels.

Les **Bourses de l'Académie pour la relève** sont rendues possibles grâce au soutien financier de maisons de production, de fonds, d'institution financière et d'entreprises de télédiffusion privées. Merci à nos partenaires : **Banque Nationale, Bell Média, DATSIT Sphère, Fonds Bell, Historia / Séries+, KOTV, Téléfilm Canada et TVA.**



Les Bourses de l'Académie pour la relève

Objectif

Les **Bourses de l'Académie pour la relève** visent à contribuer à l'intégration de talents prometteurs au sein du marché du travail, en permettant à des finissants d'un programme en cinéma, en télévision ou en médias numériques d'avoir accès à des stages rémunérés en milieu professionnel.

Structure

- Les **Bourses de l'Académie pour la relève** comprennent deux volets pour un total de quatre (4) bourses.
- Trois (3) bourses sont attribuées dans le cadre du volet dédié aux finissants d'un programme d'études supérieures, spécialisées ou de perfectionnement, dont au moins une qui sera remise à une femme
- Une (1) bourse est attribuée dans le cadre du volet dédié aux Premières Nations ou Inuit.

Admissibilité

Volet Finissants – critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou immigrant reçu ;
- Être étudiant en dernière année d'un programme universitaire ou d'une école spécialisée admissible¹ en cinéma, télévision ou en médias numériques.

Volet Premières Nations ou Inuit – critères d'admissibilité :

- Être membre des Premières Nations ou Inuit ;
- Avoir participé à une escale de formation et de création audiovisuelle ou à un atelier de perfectionnement du Wapikoni au Québec en 2017 ou 2018.

¹ Universités ou écoles spécialisées admissibles :

- Université Concordia
- Université de Montréal (UdeM)
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Institut national de l'image et du son (L'Inis)
- École nationale de l'humour (ÉNH)
- National Screen Institute (NSI)
- Programme Art et technologie des médias (ATM) du Cégep de Jonquière

Sélection des boursiers

La sélection des boursiers se fait en deux étapes: la présélection et la sélection finale qui comprend une entrevue, tant pour le volet *Finissants* que pour le volet *Premières Nations ou Inuit*.

Volet Finissants

Toute candidature dûment complétée et qui répond aux critères d'admissibilité sera évaluée par un jury composé de professionnels de l'industrie audiovisuelle. Les candidats retenus seront convoqués pour une entrevue individuelle. Trois (3) bourses seront remises à l'intérieur du volet *Finissants* dont au moins une (1) qui sera remise à une femme. La décision du jury est sans appel.

Volet Premières Nations ou Inuit

Toute candidature dûment complétée et qui répond aux critères d'admissibilité sera évaluée par un jury composé de professionnels de l'industrie audiovisuelle et recommandé par Le Wapikoni. Les candidats retenus seront convoqués pour une entrevue individuelle. Une (1) bourse sera remise à l'intérieur du volet *Premières Nations ou Inuit*. La décision du jury est sans appel.

Critères de sélection

Présélection

- Excellence du dossier du candidat ;
- Lettre de motivation ;
- Lettre de recommandation ;
- Excellence de l'œuvre soumise

Entrevue individuelle

- Motivation et désir d'apprentissage ;
- Potentiel pour devenir un professionnel de l'industrie audiovisuelle ;
- Contribution à l'œuvre.

Documents à soumettre pour déposer une candidature

Les documents suivants doivent être envoyés à l'Académie avant le **15 mars 2019** par le formulaire en ligne :

1. Curriculum vitae ;
2. Lettre de motivation ;
3. Lettre de recommandation ;
4. Une œuvre réalisée ou à laquelle vous avez participé dans le cadre de votre programme en plus d'une brève description de celle-ci ;
5. Preuve de résidence au Québec ;
6. Preuve de statut étudiant (pour le volet *Finissants* seulement).

Avant de déposer votre candidature, assurez-vous de prendre connaissance des documents requis pour votre demande. Veuillez les préparer en vous assurant qu'ils répondent aux questions demandées.

1. Curriculum vitae

Votre curriculum vitae doit comprendre les points suivants :

- Avez-vous déjà effectué un stage ou occupé un emploi rémunéré en cinéma, en télévision ou en médias numériques ?
- Avez-vous d'autres expériences de travail ? (Communautaire, bénévole ou autre)
- Êtes-vous membre d'une association professionnelle ?

2. Lettre de motivation (une page maximum)

Votre lettre de motivation doit comprendre les points suivants :

- Dans quel domaine aimeriez-vous effectuer votre stage ? (cinéma, télévision, médias numériques)
- Quels sont les secteurs qui vous intéressent le plus ? (animation, scénarisation, son, musique, direction artistique, direction photo/caméra, réalisation, montage script-éditeur, distribution, éclairage, régie d'extérieurs, production, direction de production, autre)
- Quel serait votre stage idéal ?
- Quelles seraient les personnes ou les entreprises auprès desquelles vous aimeriez effectuer votre stage ?
- Comment la **Bourse de l'Académie pour la relève** pourrait-elle vous aider à perfectionner vos compétences ?

3. Lettre de recommandation

Veillez demander à un enseignant ou une personne qui peut témoigner de votre travail de remplir le modèle de lettre de recommandation et déposez-la à l'endroit indiqué sur le formulaire en ligne.

Cliquez ici pour télécharger le Modèle de lettre de recommandation

4. Dépôt de l'œuvre (une œuvre réalisée dans le cadre de votre programme)

Déposez une œuvre que vous avez réalisée lors de votre programme. Cette œuvre peut être une production audiovisuelle, un scénario, une bande audio, un *story-board* ou toute autre forme de création. Elle doit être soumise en format de fichier Word, PDF ou par un lien URL.

Rédigez une brève description ou un synopsis de celle-ci à l'endroit indiqué dans le formulaire en ligne ainsi que le rôle que vous occupez dans la production de l'œuvre. Cette description servira au jury lors de l'analyse de votre dossier.

Si vous soumettez une vidéo, celle-ci doit être transmise sous forme de lien URL. Les jurés ne sont pas tenus de visionner plus de cinq (5) minutes. Veuillez indiquer le moment (*timecode*) qui doit être visionné en priorité dans le formulaire en ligne.

Si vous soumettez un scénario, veuillez indiquer les pages à lire en priorité dans le formulaire en ligne. Les jurés ne sont pas tenus de lire plus de trois (3) pages.

À noter qu'une (1) seule œuvre peut être soumise avec votre candidature.

5. Preuve de résidence au Québec*

Soumettez une preuve de résidence au Québec. Une copie de votre bail, de votre permis de conduire, de votre carte étudiante, d'une facture d'hydroélectricité ou tout autre document attestant votre lieu de résidence au Québec.

** À noter que ces documents ne serviront qu'à des fins d'administration et à déterminer votre admissibilité au programme.*

6. Preuve de statut étudiant

Pour le volet *Finissants* uniquement, le candidat doit soumettre une attestation d'inscription à un programme universitaire ou d'une école spécialisée admissible² au programme.

Obligation du boursier

Les boursiers sélectionnés s'engagent à :

- compléter 10 semaines de stage en milieu professionnel au Québec sur une période d'une année prenant effet à la signature de la lettre d'entente avec l'Académie ;
- trouver leur propre stage. L'Académie remettra aux boursiers une lettre de recommandation, ou pour faciliter leur démarche ;
- rédiger un rapport de stage de trois (3) pages³ maximum.

Modalités de versements de la bourse

Les versements au boursier se font lors de la remise de feuille de temps signée par le représentant de l'entreprise ou le professionnel qui accueille le boursier à titre de stagiaire.

- Taux horaire : 15 \$/h
- Taux hebdomadaire : 600 \$
- Total de la bourse pour 10 semaines : 6000 \$

Échéancier

- 11 février 2019 : ouverture de la période de mises en candidatures
- 15 mars 2019 : fin de la période de mises en candidatures
- Avril et mai 2019 : sélection des candidats
- Mai 2019 : dévoilement des récipiendaires des bourses

Pour toutes questions concernant les Bourses de l'Académie pour la relève, contactez Cynthia Raymond, chargée de projets aux adhésions au craymond@academie.ca ou au 514-849-7448 poste 30.

² Universités ou écoles spécialisées admissibles :

- Université Concordia
- Université de Montréal (UdeM)
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Institut national de l'image et du son (L'Inis)
- École nationale de l'humour (ÉNH)
- National Screen Institute (NSI)
- Programme Art et technologie des médias (ATM) du Cégep de Jonquière

³ La rémunération des deux dernières semaines de stage est versée lors du dépôt et de l'acceptation du rapport de stage. L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision se réserve le droit de rompre le contrat lorsqu'un stagiaire ne respecte pas les exigences du programme.